



Numéro de Révision: 002.1

Date de sortie: 11/16/2018

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LePage® Carpenter's Glue	Numéro IDH:	530539
Type de produit:	Colle	Région:	Canada
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Votre contact:	
Raison sociale:	Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3	Téléphone: +1 (905) 814-6511 MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center 1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711 TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC 1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887 Internet: www.henkelna.com	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION: SUSCEPTIBLE DE NUIRE A LA FERTILITE OU AU FŒTUS.

CLASSE DE RISQUE

TOXICITE POUR LA REPRODUCTION

CATEGORIE DE RISQUE

2

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
Stockage:	Garder sous clef.
Élimination:	Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Acide borique	10043-35-3	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

Numéro IDH: 530539

Nom du produit: LePage® Carpenter's Glue

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec la peau:	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.
Symptoms:	Voir la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Utiliser les supports appropriés au matériel environnant.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome. L'eau peut être inefficace mais peut être utilisée pour refroidir les contenants exposés afin d'éviter l'accumulation de pression et le risque d'auto-ignition ou d'explosion par exposition à une chaleur extrême. Si on utilise de l'eau, une buée est préférable.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Non identifié.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Fumée. Oxydes de carbone.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Tenir le personnel non nécessaire à distance. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Bien laver avant manipulation.
Stockage:	Protéger du gel.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Acide borique	6 mg/m3 STEL Fraction inhalable. 2 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Le travail doit être effectué dans un endroit bien ventilé (p. ex. une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations sous la moitié des limites d'exposition admissibles (valeur PEL) et des autres normes applicables). Une ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination aérogène.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134).

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

Protection de la peau:

Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est. Porter un vêtement de protection approprié.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Opaque, Jaune
Odeur:	Caractéristique
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	4 - 5
Pression de vapeur:	101.3 kPa
Point / zone d'ébullition:	100 °C (212°F)
Point/domaine de fusion:	Indéterminé
Gravité spécial:	1.08
Densité de vapeur:	Indéterminé
Point d'éclair:	> 100 °C (> 212°F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Indéterminé
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	0.36 (Acétate de butyle = 1)
Solubilité dans l'eau:	Dispersible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Indéterminé
Teneur VOC:	0.45 % (par poids)
Viscosité:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Normalement stable.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Fumée Oxydes de carbone.
Produits incompatibles:	Ce produit peut réagir avec des acides puissants, des bases et des agents oxydants.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Stockez loin des matériaux incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Peut causer une légère irritation.
Contact avec la peau: Peut causer une légère irritation de la peau.
Contact avec les yeux: Peut causer une légère irritation.
Ingestion: Peut entraîner une irritation du tube digestif par ingestion. Non prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Acide borique	Oral LD50 (Souris) = 3,450 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 2,660 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 2,000 mg/kg	Comportemental, Système nerveux central, Développement, Gastro-intestinal, Irritant, Reins, Foie, Reproductif, Peau, Prise de poids et consommation alimentaire diminuées.

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Acide borique	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: La disposition juridique d'ordures est la responsabilité du propriétaire/générateur du gaspillage. Régulations fédéral, public et-ou local applicable doit être suivi pendant le traitement, l'entreposage, ou la disposition de gaspillage contenant ce produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
SDS révisée. Réémise avec une nouvelle date.

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 11/16/2018

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.